

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :  
13/09/2017

Dossier complet le :  
13/09/2017

N° d'enregistrement :  
F01117P0207

**1. Intitulé du projet**

Projet de création de voies de tests et d'homologation pour véhicules autonomes au centre de l'anneau de vitesse de l'Autodrome UTAC CERAM de Linas

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

UTAC SAS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BENOIT Laurent

RCS / SIRET

4 3 8 | 7 2 5 | 7 2 3 | 0 0 0 | 1 | 1

Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières - b) de la troisième colonne 39. Travaux, constructions et opération d'aménagement - Troisième colonne 47. Défrichements - a) de la troisième colonne	6. Création de voies de mise au point et d'homologation pour véhicules autonomes, pour un linéaire cumulé de 6,29 km 39. Plancher : 0 (pas de bâti), assiette 9,95 ha (surface de voies) 47. Défrichement : 15,4 ha (ICPE : NC ; Rubriques de la Loi sur l'Eau : 3310 (D) ; 2150 (D) ; 3230 (D) ; Défrichement (A) ; Dérogation espèces protégées : NC)

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste à réaliser des voies de test et d'homologation spécifiquement destinées aux véhicules autonomes, dans le centre de l'anneau de vitesse de l'Autodrome.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet s'inscrit dans le plan Nouvelle France Industrielle (NFI) et particulièrement son objectif Véhicule Autonome (VA) pour lequel l'UTAC CERAM a été choisi pour développer son activité de laboratoire spécialisé dans les essais et homologations automobiles.

L'UTAC CERAM s'inscrit, dans une démarche d'élaboration des feuilles de route technologiques et des réglementations en matière d'expérimentation. Ce nouveau centre d'essai urbain et périurbain permettra à la filière automobile de :

- disposer de nouvelles infrastructures conformes aux recommandations françaises et européennes concernant les nouvelles normes d'homologation des véhicules autonomes.
- lancer les expérimentations sur route ouverte et démontrer l'amélioration de la sécurité par le véhicule autonome dans le cas d'usage ciblés ;
- permettre l'émergence et le développement de projets en lien avec le véhicule autonome;
- faire évoluer le cadre réglementaire et normatif en vue de l'expérimentation puis de la mise sur le marché du véhicule autonome.

Le projet est d'intérêt National majeur, porté par l'Etat et la BPI, ainsi que par la filière automobile française.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Défrichage :

- Abattage des grumes commercialisables et export par camions grumiers.
- Exploitation des bois non commercialisables en plaquettes de chauffage (houppiers et taillis).
- Derniers abattages mécanisés et broyage au broyeur forestier à marteaux.
- Dessouchages à la pelle hydraulique et broyage des souches.

Terrassement / Chaussées / Assainissement :

- Délai / remblai (# 80000 m<sup>3</sup>), projet équilibré sans apport ni évacuation de matériaux
- Réalisation des chaussées des voiries et de l'aire aire plane (# 9,9 ha)
- Création de noues de stockage et d'infiltration le long des voies (# 5500 ml)
- Création de bassins de stockage et d'infiltration pour l'aire plane (# 0,7 ha)

Génie civil :

- Construction d'un cadre en béton armé pour la création d'un passage sous le circuit autoroutier
- Modification de deux passages existants sous l'anneau de vitesse

Équipements de voies :

- Dispositifs de retenu des véhicules
- Signalisation verticale et horizontale
- Eclairage des voies et de l'aire plane
- Couverture du circuit autoroutier sur 100 ml pour simuler un tunnel

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les voies sont mises à disposition des constructeurs automobiles pour effectuer les tests et les homologations nécessaires à la mise au point des véhicules autonomes

La fréquentation se limite à quelques véhicules circulant par jour.

Les pistes sont strictement industrielles et confidentielles. Aucune manifestation de loisir ou sportive n'est prévue. Aucun accueil public.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement au titre des articles L.341-3, R341-3 et suivants du Code Forestier

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du bassin versant du centre de l'anneau de vitesse	48,3 ha
Surface totale du projet	9,95 ha
Surface d'imperméabilisation routière	9,95 ha
Surface de bassins d'infiltrations	0,629 ha
Défrichement	15,4 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Autodrome de Linas-Monthléry  
UTAC CERAM  
Avenue Georges Boillot  
91310 LINAS

Projet cantonné au centre de  
l'anneau de vitesse de l'Autodrome

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48° 37' 19" N Lat. 2° 14' 49" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :  
LINAS 91310 uniquement

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un secteur de pollution des sols est identifié à l'intérieur de l'anneau à proximité d'anciens ateliers mécaniques. Ce secteur n'est pas concerné, ni au niveau du déboisement, ni au niveau des terrassements ou du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires destinés à déterminer les enjeux ont porté sur la flore, les habitats, les oiseaux, les insectes (coléoptères, lépidoptères, orthoptères), les chauves-souris, les reptiles, les mammifères.  Les modifications apportées au projet (mesures d'évitement) et les adaptations (mesures de réduction) permettent de garantir l'absence d'impacts résiduels significatifs. Les suivis sont prévus jusqu'en 2023.  Rapport complet d'analyse joint au présent CERFA
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement forestier du centre de l'anneau est de 15,4 ha. Il sera compensé par le reboisement minimum de 46,2 ha, à fixer par la DDT au titre du Code Forestier.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase d'exploitation, le projet n'a aucun effet notable sur la santé humaine. Au contraire, il s'inscrit comme une étape indispensable au développement des véhicules autonomes qui apporteront davantage de sécurité routière. L'Entretien des espaces ouverts et boisés feront l'objet d'un plan de gestion qui permette le maintien, tous les ans des conditions nécessaires à l'expression de la biodiversité du site.

En phase chantier, une charte "chantier vert" pour la réalisation d'un chantier à faible nuisance écologique et environnementale sera contractualisée avec les Entreprises. Le personnel sera sensibilisé aux enjeux de conservation de la biodiversité sur le site. Toutes les dispositions d'hygiène et sécurité durant le chantier seront conformes au règlement interne de l'UTAC, qui s'ajoute aux dispositions légale et contrôlées par le Maître d'Oeuvre et le Coordinateur Sécurité.

Toutes les mesures d'évitement et de réduction seront mises en oeuvre par une Entreprise spécialisée dans les travaux en milieux sensibles et conduits sous la direction d'un ingénieur-écologue.

Les mesures d'évitement et réduction sont détaillées au dossier joint.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

L'UTAC a mené des investigations approfondies sur les milieux afin d'appréhender de manière la plus exhaustive possibles les enjeux et incidences du projet. La démarche évitement et réduction mise en oeuvre en concertation avec les Services de l'Etat permet de résorber les impacts et maintenir la biodiversité du site sans avoir recours à la compensation.

Le suivi des mesures et des effets des mesures est programmé jusqu'en 2023.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

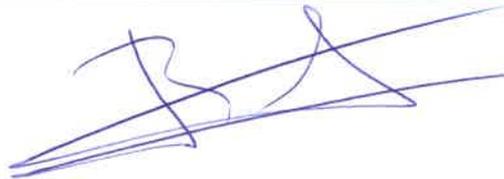
Fait à

linas

le,

12/09/17

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Figure 1 - Réseau routier actuel autour et dans l'anneau de vitesse de l'Autodrome – IGN



FU1	FU2	EM1A	<del>[EM1B]</del>	EM2	TR1	TR2	<del>TR3</del>	TR4
curved track	straight track	straight track	<del>straight track</del>	straight track	curved track	curved track	<del>straight track</del>	curved track
Lane keeping	Lane change	braking target	<del>slow moving target</del>	stationary target	lateral acceleration exceeded	missing lane marking	<del>two objects on different lanes</del>	failure in a curve
			<del></del>				<del></del>	

Besoin de zones d'essai « grande ligne Droite autoroute »

besoin de zone d'essai « grand virage autoroute »

Figure 4. Exemple d'essais spécifiques véhicules autonomes sur autoroutes

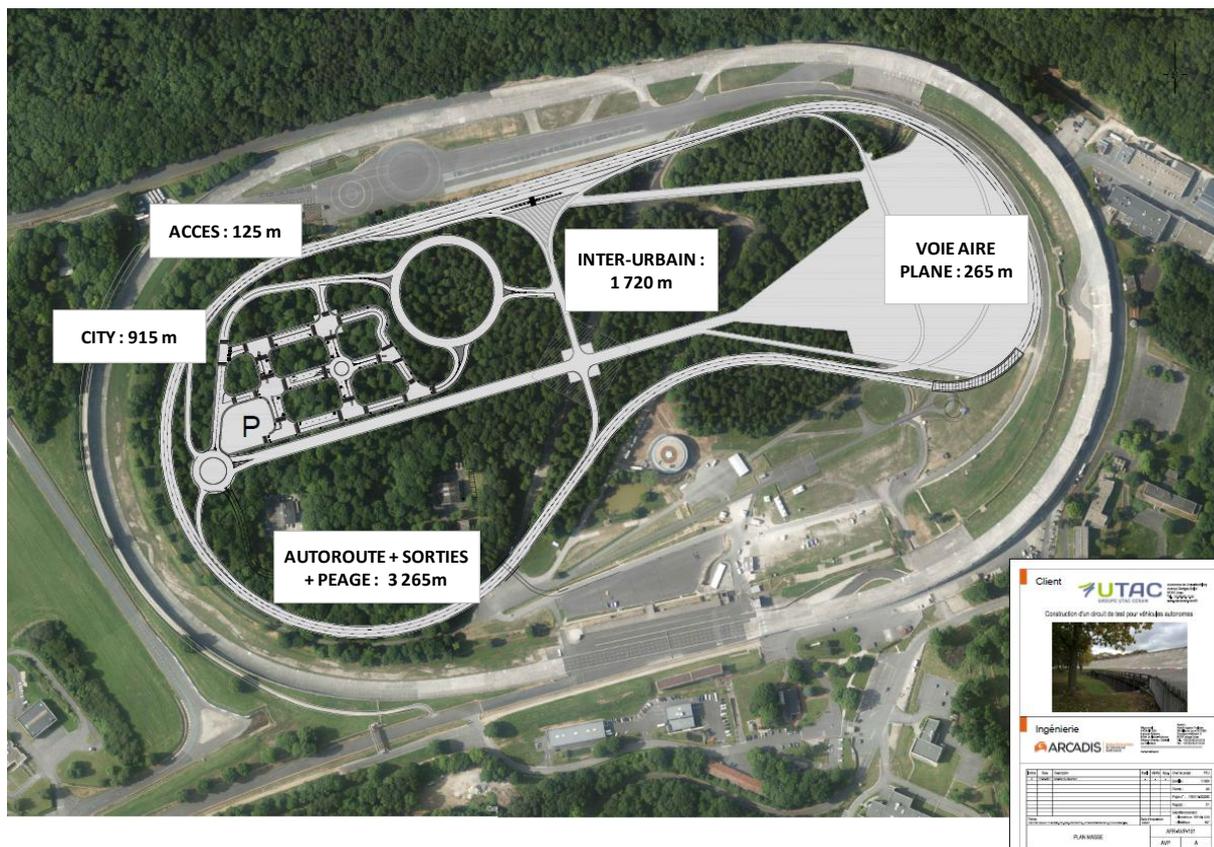


Figure 5 Plan d'implantation, linéaires et surfaces des voies de tests et d'homologation des véhicules autonomes

Le projet de l'UTAC-CERAM de Linas-Monthléry permettra de réaliser au plus vite les premiers essais véhicules autonomes, comme ceux qui ont été proposés dans le cadre des Comités de Standardisation Automobile (CSTA 14).

Note importante : le projet est présenté ici dans sa **VERSION AMENDEE du 22 JUIN 2017**. Les surfaces et la disposition dans l'espace des structures et des infrastructures ont été amendées et calibrées par l'UTAC afin de minimiser les incidences sur l'environnement et garantir la non-atteinte des seuils nécessitant des autorisations environnementales ou demandes de dérogation.

## 1.6. Connaissances du site

### 1.6.1. Topographie, hydrographie, occupation du sol

Le site domine le bassin versant de l'Orge avec une altitude moyenne de 155m NGF, en situation de plateau perché. Les fonds de vallons incisés par la Salemonville et l'Orge reposent à une altitude avoisinant les 50m NGF. La pente entre ces deux unités paysagères est forte, de l'ordre de 10% (figure 11).

Deux affluents temporaires de la Salemonville (affluent de l'Orge en rive droite) bordent le site par le Nord.

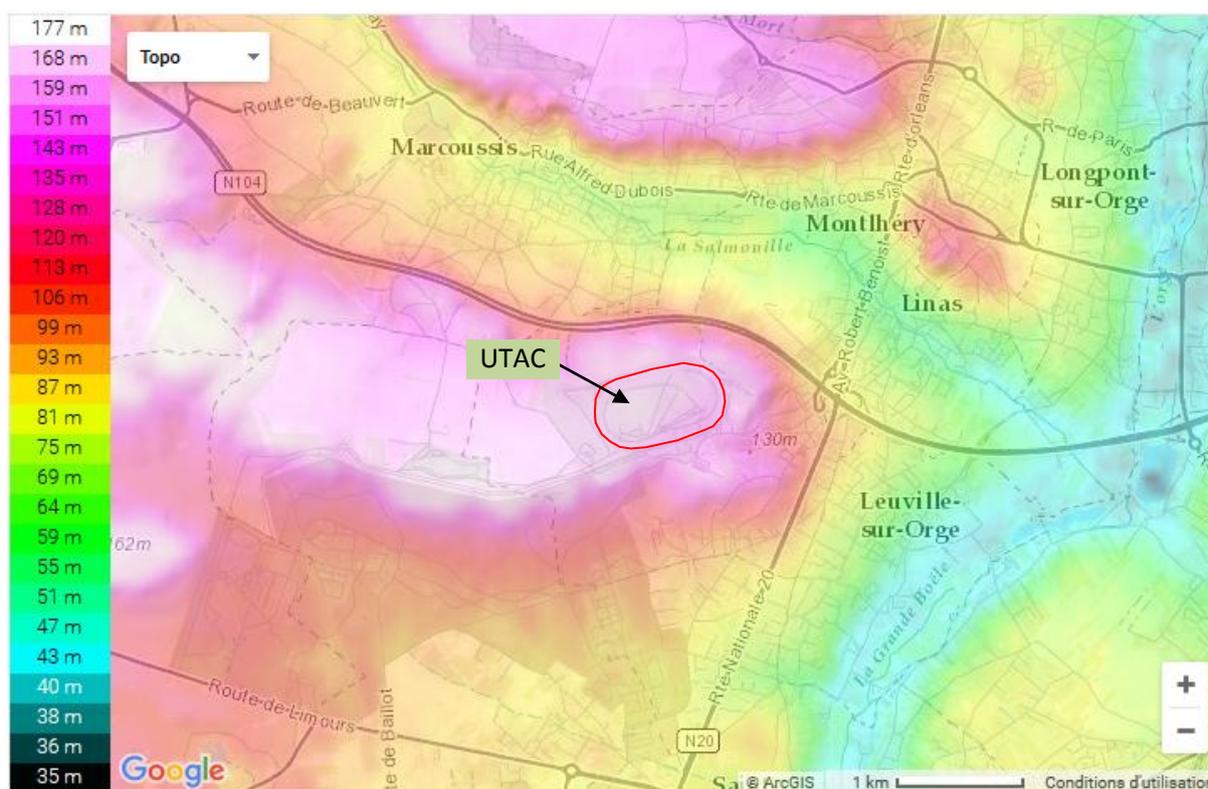


Figure 11 - Carte du relief de Linas - Topographicmap.com

### 1.6.2. Occupation du sol

L'ensemble du fond de vallée à l'Est de l'Autodrome est à dominante citadine avec les tissus urbains de Marcoussis, Linas, Monthéry et Leuville-sur-Orge notamment, tandis que quelques cultures céréalières de plein champ prolongent l'anneau de vitesse de l'Autodrome par l'Ouest (figure 12).

La présence de boisements divers est très soutenue sur l'ensemble du plateau. La forêt Départementale de la Roche Turpin, du bois de Ste-Eutrope, du Bois de la Forêt du Bois de Fay, du bois de Bellejame, du bois des Moquets, du bois du Déluge et du Bois des Charmeaux, forment un ensemble quasi-continu de plus de 1000 ha, dans un rayon de 5 km environ autour de l'Autodrome.

L'Ensemble boisements/cultures de plein champ forme une **unité écologique fonctionnelle** au sens des trames vertes. La ceinture de boisements autour de ces champs dessine un **réseau de milieux naturels assurant une continuité écologique**.

Pour reprendre les éléments de la trame verte, ils dessinent des "ceintures tampon" entre les "espaces urbains" et le "cœur de nature". Les réseaux routiers (francilienne, route d'Orléans) et les installations de l'Autodrome et du camp militaire de Linas-Monthléry constituent des "ruptures écologiques".

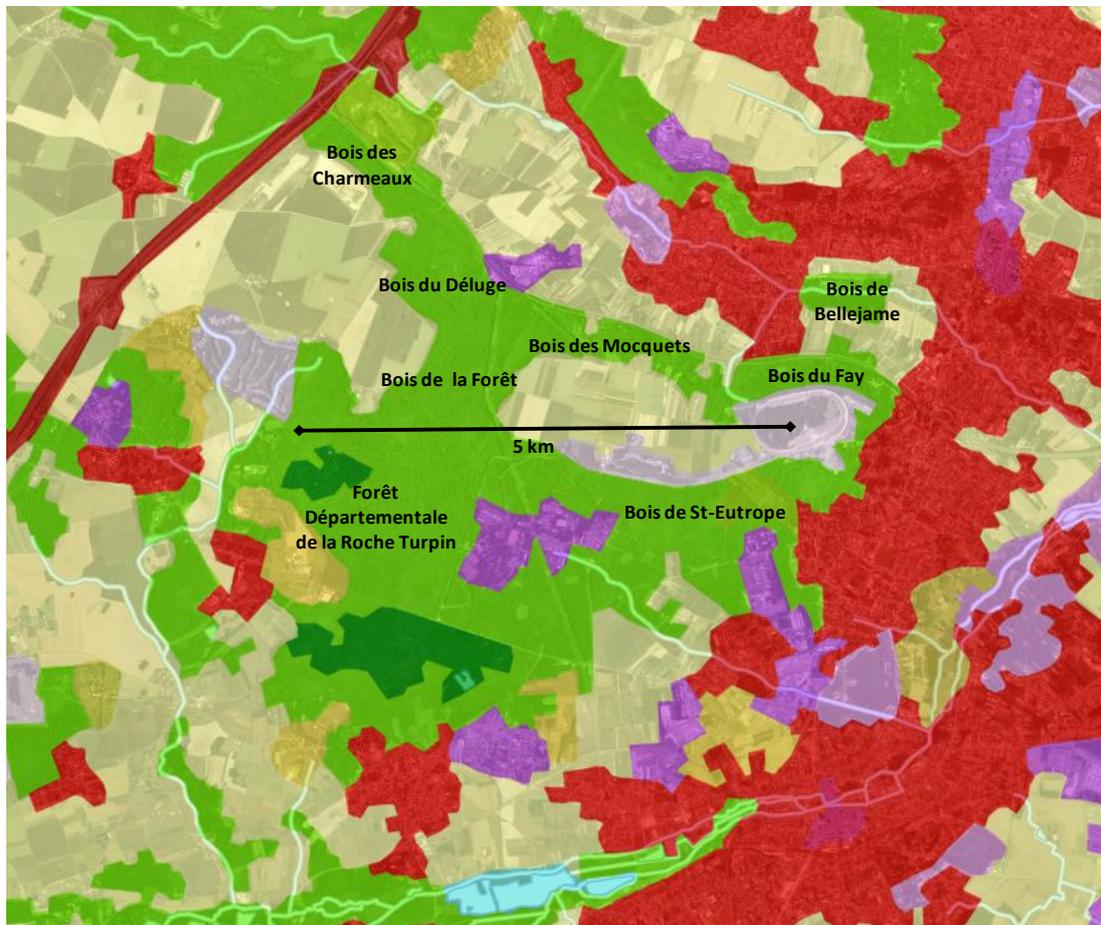


Figure 12 – Occupation du sol dans l'environnement immédiat de l'Autodrome, IGN, CORINE LAND COVER 2006.

### 1.6.3. Climat

Les données sont issues de l'Aménagement Forestier de la Forêt Départementale de Bellejame, sur la Commune de Marcoussis, rédigé par l'ONF en 2005, d'après la station météorologique de Brétigny-sur-Orge sur la période 1970-2000.

Le climat est d'influence océanique dégradée, dans la zone d'affrontement avec le climat semi-continentale. La valeur annuelle de précipitation s'élève à 621,5 mm, répartie de manière très homogène sur l'année. L'écart des températures est marqué avec un minimum en Janvier à 3,6°C et un maximum en Juillet et Août pour 19°C (figure 13).

Ce climat est contraignant pour les essences exigeantes en humidité atmosphérique, essentiellement résineuses (Sapins, Epicéas) mais aussi feuillues (Hêtre).

## 1.5.2. Habitats et zonages environnementaux préexistants

Le site ne fait partie d'aucun périmètre de classement environnemental ou d'inventaire particulier du patrimoine naturel (tableau 7). Seul des zonages de proximité existent avec :

- le réseau Natura 2000.
- la forêt départementale de Bellejame au Nord-est de l'anneau (ENS 91);

### 1.5.2.1. Natura 2000

Le site le plus proche se situe à 13 km environ de la zone de projet. Il s'agit des marais d'Itteville et de Fontenay le Vicomte, localisés dans le fond de vallée de l'Essonne. Le Massif de Rambouillet constitue le deuxième site Natura 2000, à 15 km environ de l'UTAC (figure 9).

Le défrichement des boisements situés à l'intérieur de l'anneau de vitesse n'aura pas d'incidence sur le réseau Natura 2000 compte tenu de l'éloignement et de la présence de nombreux massifs forestiers entre les zones Natura 2000 et l'anneau de vitesse (environ 1000 ha – figure 9).

### 1.5.2.1. Espaces sensibles départementaux

La **forêt Départementale de Bellejame** est une propriété du Département de l'Essonne depuis 2000. Sa gestion par le Conservatoire Départemental des Espaces Naturels Sensibles est conjointe avec l'Office Nationale des Forêts, en régie, au titre du Régime Forestier.

La forêt Départementale de Bellejame n'est pas classée d'intérêt communautaire mais abrite des stations forestières hydromorphes à marécageuses, dont l'écologie est propice aux amphibiens.

L'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France (AEV) projetée, avec le Syndicat de l'Orge et la Commune de Linas, d'acheter le boisement en face de l'anneau de vitesse, derrière la francilienne, pour assurer sa **protection par maîtrise foncière publique** (figure 10).

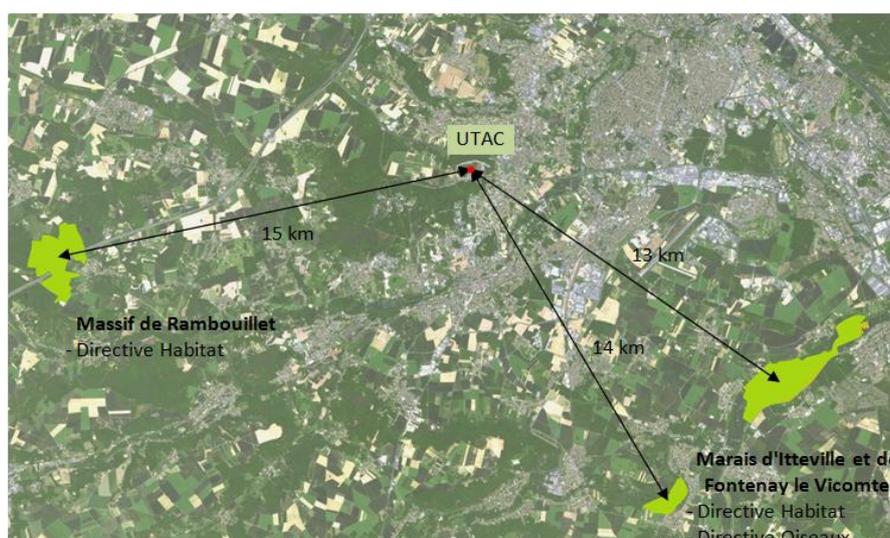


Figure 9 - Réseau Natura 2000 autour de l'UTAC.